
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.33PR
concernant
la 2^{ème} série de compléments au budget 2016**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 14 et 21 novembre 2016.

Elle était composée de Madame Carole KENJAR et de Messieurs Pierre CHERBUIN, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD et du soussigné, Président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances peut donc apporter les explications complémentaires suivantes :

190.3111 Configuration d'Epsipol, logiciel de facturation des amendes.

Le passage à ce logiciel, longtemps retardé, est devenu impératif cette année, à la demande de la Police régionale suite au remplacement de GEFI. Une somme de quelque CHF 50'000.- avait d'ailleurs déjà été prévue au budget 2016. Le crédit complémentaire double cette somme pour couvrir le coût total d'environ CHF 100'000.-. Ce montant sera en petite partie répercuté sur les autres partenaires de Police Nord Vaudois.

La Commission des finances espère que cet instrument permettra de réduire les coûts administratifs de la gestion des amendes, qui lui paraissent relativement élevés.

355.3141.01 Transformation du bar-office au centre sportif des Isles.

Cette transformation était attendue depuis longtemps par les sociétés utilisatrices qui se sont plaintes dès le départ du défaut de conception de ce bar. Le problème étant connu, la somme nécessaire aurait dû être incluse dans le budget ordinaire 2016.

710.3193.01 Aides et cotisations à des associations, refinancement de Perform

D'autres partenaires apportent également leur contribution afin de garantir d'urgence la survie de cette association spécialisée qui assure, sur le plan régional, toute une palette de formations continues utiles.

805.3185 Encouragement des énergies renouvelables.

Cette campagne de promotion d'énergies renouvelables devrait permettre de mieux vendre l'énergie verte, avec un meilleur bénéfice.

807.3012 Ingénieur pour assurer la base de données d'immobilisation pour le réseau électrique.

Il s'agit de répondre à l'exigence de plus en plus impérative de fixer aussi précisément que possible la valeur résiduelle des conduites et installations électriques afin de facturer correctement le droit de timbre.

Il s'agit aussi de profiter d'une opportunité, l'Office fédéral de l'énergie prenant à sa charge une bonne partie du salaire d'un ingénieur étranger en formation.

La Commission des finances constate que les crédits complémentaires peuvent être classés dans plusieurs catégories :

- les urgences, telles des interventions de génie civil immédiatement nécessaires et imprévisibles comme dans le cas de ruptures de conduites d'eau
- les opportunités, comme la possibilité d'obtenir une contribution financière externe pour fixer la valeur des installations électriques
- les rattrapages, comme le retard mis à passer au nouveau logiciel de traitement des amendes
- les améliorations, de certains bureaux
- les coûts indirects, de certaines réorganisations de l'administration.

Pour la commission, les crédits complémentaires devraient, de manière générale, ne concerner que les deux premières catégories. Les autres dépenses devraient passer par la voie normale du budget. Et les crédits complémentaires, sauf événement imprévu et coûteux, ne devraient pas atteindre une somme aussi importante que l'équivalent d'un point d'impôt.

La Commission est parfaitement consciente du fait qu'il n'est pas possible d'utiliser une ligne budgétaire pour compenser des dépenses supplémentaires dans une autre. Elle estime toutefois qu'il devrait être envisageable d'indiquer si, dans le domaine concerné, des économies sont possibles pour compenser, dans une certaine mesure, les nouvelles dépenses non prévues au budget, voire les compenser par de nouvelles recettes.

Vœux

La Commission des finances formule donc les vœux suivants :

Les crédits complémentaires devraient rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes, ou opportunités uniques.

Les autres dépenses doivent passer par la procédure budgétaire normale.

Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes de budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, de prendre note des vœux de la Commission et d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2016